

VOYAGEURS DU MONDE
Société anonyme
au capital social de 3.691.510 euros
Siège social : 55 rue Sainte Anne
75002 PARIS
315 459 016 RCS PARIS

**CONVENTIONS AU TITRE DE L'ARTICLE L.225-38
DU CODE DU COMMERCE**

EXERCICE 2017

**I. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2017 ET PREALABLEMENT
AUTORISEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (à soumettre au vote de l'assemblée
générale 2018)**

*1. Prêt entre la Société (prêteur) et **Honeymoon Holdco Limited (renommée Voyageurs du Monde UK Limited)** (emprunteur) modifié par avenant comme indiqué au I.2 ci-après*

Il est préalablement rappelé que le 6 janvier 2017, Voyageurs du Monde a souscrit, à concurrence de 58,20 %, au capital initial de la société Honeymoon Holdco Limited, société de droit anglais, en vue de prendre une participation majoritaire (58,20 %) dans la société anglaise Original Travel Company Limited.

Nature et objet : Prêt (*loan notes*) par Voyageurs du Monde au profit de Honeymoon Holdco Limited pour un montant en principal de 716.240 £ en vue de financer pour partie l'achat de la société Original Travel Company Limited.

Modalités principales : Date d'expiration initialement prévue : 01/12/2022 ; taux : 2% correspondant aux conditions de marché.

Personnes concernées : Messieurs Jean-François RIAL et Alain CAPESTAN (mandataires communs).

Date de signature : 06/01/2017

Autorisation par CA du : 30/11/2016

*2. Avenant au prêt entre la Société (prêteur) et **Voyageurs du Monde UK Limited** (emprunteur) visé au I.1*

- **Nature et objet - Motivation :** Modification de la période de remboursement du prêt en raison des résultats de Original Travel Company Limited qui ne permettent pas à Voyageurs du Monde UK Limited (emprunteur) d'avoir la trésorerie pour honorer les échéances initialement convenues.

Nouvelles modalités : Date d'expiration : 01/07/2024.

Personnes concernées : Messieurs Jean-François RIAL et Alain CAPESTAN (mandataires communs)

Date de signature : 18/12/2017

Autorisation par CA du : 18/12/2017

II. CONVENTIONS CONCLUES ET APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES PRECEDENTS ET QUI ONT POURSUIVI LEUR EFFET, SOUMISES A REEXAMEN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA à prévoir du 11/04/2018)

1. *Convention d'impulsion stratégique du 28 août 2013 entre la Société et AVANTAGE S.A. (autorisation du Conseil d'Administration du 27 août 2013) modifiée par Avenant n°1 du 17 mai 2016*

Nature et objet : Convention qui prévoit la fourniture par AVANTAGE S.A. de prestations d'assistance stratégique et de développement à la Société.

Modalités principales : La convention est conclue pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} septembre 2013.
Versement chaque année n, sur la base des comptes annuel n-1, d'une rémunération variable assise sur la performance de VOYAGEURS DU MONDE, à hauteur de 4,6% du résultat courant avant impôt (hors dividendes, hors variations de provisions sur titres et créances de participation et hors CICE) à la clôture de chaque exercice dès lors que le résultat courant avant impôt excède 1,5 million d'euros.

Personnes concernées : Messieurs Alain CAPESTAN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde et administrateur et Président Directeur Général d'Avantage), Jean-François RIAL (administrateur et Président Directeur Général de Voyageurs du Monde et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Lionel HABASQUE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Loïc MINVIELLE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Frédéric MOULIN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage) et Éric BISMUTH (administrateur de Voyageurs du Monde et administrateur d'Avantage) + Avantage (administrateur et actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % dans Voyageurs du Monde)

Montant facturé au titre de l'exercice : 531.640 €HT

2. *Avenant à la convention de financement par la Société de la Fondation d'entreprise Insolites Bâtisseurs (autorisation du Conseil d'Administration du 15 décembre 2011)*

Nature et objet : Contribution financière annuelle de la Société à la Fondation d'entreprise Insolites Bâtisseurs, depuis l'exercice 2013.

Modalités principales : En 2017, la contribution financière s'est élevée à 51.252,50 euros.

Personnes concernées : Monsieur Alain CAPESTAN, administrateur
Monsieur Lionel HABASQUE, administrateur

Monsieur Jean-François RIAL, administrateur
Monsieur Frédéric MOULIN, administrateur
Monsieur Loïc MINVIELLE, administrateur

3. *Convention de parrainage par la Société de l'Association Insolites Bâtisseurs (autorisation du Conseil d'Administration du 15 décembre 2011)*

Nature et objet : Parrainage au titre du soutien par la Société de projets de développement durable à réaliser par l'Association Insolites Bâtisseurs et de la réalisation de prestations de communication et de promotion de la Société par l'Association Insolites Bâtisseurs.

Modalités principales : Au titre de l'année 2017, le parrainage a été de 175.314 euros.

Personnes concernées : Monsieur Alain CAPESTAN, administrateur
Monsieur Lionel HABASQUE, administrateur
Monsieur Jean-François RIAL, administrateur
Monsieur Loïc MINVIELLE, administrateur

4. *Prêt au profit de la Société consenti par la société ERTA ALE DEVELOPPEMENT (EAD) (autorisation du Conseil d'Administration du 18 octobre 2016)*

Nature et objet : Prêt de EAD (société filiale de Voyageurs du Monde dont cette dernière est Président) au profit de Voyageurs du Monde d'un montant de 9,5 M€ en vue de financer des projets de croissance externe.

Modalités principales : Durée de 7 ans ; taux fixe : 1,20% (correspondant à un taux de marché) ; amortissement trimestriel.

Personnes concernées : Etant rappelé que Voyageurs du Monde est Présidente d'EAD, sont concernés Messieurs Jean-François RIAL, Alain CAPESTAN, Lionel HABASQUE, Frédéric MOULIN et Loïc MINVIELLE (dirigeants de Voyageurs du Monde).